

REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE(Lycée)

1. ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire est équipé d'un système de badge de contrôle d'accès.

La carte d'accès sera remise aux nouveaux élèves arrivant à la Cité Scolaire Internationale en début d'année et devra être conservée tout au long de sa scolarité. L'élève doit présenter cette carte à chaque passage au self, elle est **obligatoire** et doit être chargée au minimum du montant du repas.

Toute personne avec un badge d'un montant négatif se verra refuser l'entrée du restaurant.

Dès la perte ou la dégradation de la carte, il est impératif de la renouveler, au tarif en vigueur (6.20 €).

Vous devrez en faire la demande par courrier et accompagné de **6,20€** à déposer dans la boîte aux lettres ELIOR située devant la loge dans le hall d'entrée du lycée ou directement à la caissière lors du passage au self.

COMPOTEMENT DES ELEVES :

- Le règlement intérieur du collège s'applique pendant la pause méridienne. Au restaurant scolaire, les élèves restent sous l'autorité du chef d'établissement. Ils doivent avoir une attitude correcte et respectueuse envers les personnels, le matériel et la nourriture.
- Les règles élémentaires d'hygiène sont à respecter. En cas de dégradations, de gaspillage de nourriture ou de vols, ils peuvent être punis ou sanctionnés. Les élèves responsables de malpropretés ou de dégradations devront participer à des mesures de réparations.

En cas de manquement grave, un élève peut être exclu temporairement ou définitivement de la demi-pension sur décision du chef d'établissement.

2. APPROVISIONNEMENT DU BADGE

Il doit être effectué et privilégié dans l'ordre suivant afin de faciliter le flux important de passage des convives :

- **En CB** par internet par le portail de paiement en ligne

<https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentication.php?site=aes02195>

Un lien direct est possible sur le site de la Cité Scolaire Internationale de Lyon : <https://www.csilyon.fr>

Les identifiants et code d'accès à demander par mail à l'adresse suivante : gestionnaire.csi-elior@elior.fr

- **Par chèque** à l'ordre d'ELRES en indiquant au dos le nom ; prénom ; classe de l'élève et numéro du badge à déposer dans la boîte aux lettres ELIOR située devant la loge dans le hall d'entrée du lycée ou directement à la caissière lors du passage au self.
- **En espèces** directement à la caissière du Lycée. (Aucun rendu monnaie sera effectué)

3. AIDES EXCEPTIONNELLES

Sous conditions de ressources, vous pouvez bénéficier d'une aide du fonds social lycéen sur dossier déposé auprès de l'assistante sociale du lycée.

1. LES RÉGIMES ALIMENTAIRES D'ORDRE MÉDICAL

Tout régime alimentaire pour raisons médicales ou lié à une allergie alimentaire doit obligatoirement être signalé au médecin scolaire pour faire l'objet de la validation d'un PAI (projet d'accueil individualisé). L'élève pourra être admis avec un panier repas fourni par la famille suivant un mode opératoire fixant les règles d'hygiène et de chaîne du froid à respecter.

5. TARIFICATION

- Le tarif du repas pour la rentrée scolaire 2026/2027 est de 4.33 Euros
- Une revalorisation du prix est prévue contractuellement avec le conseil général de la région à partir du 01/01/2027

6. CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le gestionnaire ELIOR, par mail à l'adresse : gestionnaire.csi-elior@elior.fr